

ment fédéral et des gouvernements des provinces, mais tout comme ces dernières ne pouvaient sans cesse avoir recours à l'aide du gouvernement fédéral, les municipalités ne peuvent toujours avoir recours au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux.

Dans son rapport final, le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution reconnaissait, en 1972, que le gouvernement municipal «devait être envisagé sous un jour nouveau et qu'il fallait lui donner des moyens plus efficaces de faire connaître son point de vue aux deux paliers supérieurs de gouvernement». La fédération des municipalités canadiennes a vivement recommandé, à sa conférence annuelle, l'année dernière, que l'on confie aux municipalités certains pouvoirs prévus dans la constitution, et les ressources voulues pour exercer ces pouvoirs. Elle a déclaré:

Il faudrait accorder aux municipalités un statut plus important dans le cadre des nouvelles dispositions constitutionnelles, en partant du principe qu'il faut leur confier les pouvoirs qui, d'après l'expérience acquise, sont exercés plus efficacement au niveau local—nous demandons qu'on réétudie d'urgence le rôle et les responsabilités de nos trois niveaux de gouvernement, ainsi que leurs sources de revenus afin que nous puissions remodeler la Confédération en fonction des faits et des réalités de notre époque. Nous croyons que la réévaluation des rôles de chaque niveau de gouvernement, y compris les municipalités, et leur redistribution, ne peut que renforcer notre pays au lieu de l'affaiblir.

Il est étrange que le rapport de la Commission de l'unité canadienne ne fasse pas mention du rôle des municipalités. Les conférences fédérales-provinciales sur la constitution étaient centrées sur le partage équitable des revenus entre les deux niveaux de gouvernement passant sous silence le problème municipal. Apparemment, les Pères de la Confédération des temps modernes, les premiers ministres, répètent l'erreur commise il y a un siècle.

La ville d'Edmonton fournit un bon exemple des changements survenus dans les régions urbaines depuis un siècle. C'est maintenant la quatrième ville du pays par ordre d'importance. Depuis 5 ans, sa population a augmenté de 15 p. 100. Autrement dit, la ville doit assurer des services à un demi million de gens—des services de police et d'incendie, des bibliothèques, des parcs, des services de loisirs et de transport, d'alimentation en eau potable et d'hygiène. Ces services sont indispensables aux citoyens pour leur assurer un environnement sain et salubre. La municipalité est plus près des citoyens que tout autre niveau de gouvernement.

En plus de desservir une population plus nombreuse, Edmonton a dû également faire face, financièrement, à la modernisation de ces services qui font appel à une technique de plus en plus complexe. La police est entrée dans l'ère de l'ordinateur, le système de transport rapide a marqué une nouvelle étape dans le transport en commun, et le contrôle de la qualité de l'eau exige un système de traitement des eaux usées plus efficace.

Au début de l'année, lorsqu'elles ont préparé le budget de 1979, les autorités d'Edmonton se trouvaient devant un sérieux dilemme. Elles ne pouvaient tenir compte du revenu que la ville tirerait des subventions parce que le montant de ces subventions ne sera connu qu'en avril. Pour maintenir la qualité actuelle des services et faire face à l'accroissement de la population, il aurait fallu hausser le taux d'impôt foncier de 20 p. 100. Mais le conseil de la ville a décidé que ce taux augmenterait d'au plus 6 p. 100. Cela signifie qu'en 1979, la ville verra ses revenus diminuer de 10 millions de dollars.

Recettes fiscales—Partage

Toute mesure visant à combler cette lacune aurait de sérieuses répercussions sur la qualité aux chapitres du logement, des transports et de la sécurité. Pour économiser un million de dollars, le service de lutte contre les incendies devrait réduire de 77 p. 100 le nombre prévu de sapeurs-pompiers. Pour économiser \$150,000 de plus, le service des parcs et des services récréatifs devrait fermer 10 patinoires extérieures. Une réduction de \$100,000 au chapitre des services sociaux entraînerait une diminution de \$400,000 des subventions provinciales.

La ville ne peut se permettre de telles réductions. Les forces policières ont peine à contenir la hausse de 62 p. 100 que le taux de criminalité a accusée au cours des 10 dernières années. En 1978, il y a eu 16 meurtres, 37 tentatives de meurtre et 73 viols à Edmonton. A lui seul, le nombre de viols est tellement élevé que les femmes de la ville ont organisé des manifestations pour protester contre cet état de choses.

Dans le domaine des transports en commun, la ville a réalisé des revenus additionnels de 3.86 millions de dollars en haussant le tarif aux usagers de 10c. Même en tenant compte de cette augmentation, les services publics enregistreront un déficit de fonctionnement de 25.5 millions de dollars cette année. Les tarifs téléphoniques ont été augmentés de 5 p. 100 pour produire un revenu supplémentaire de 3 millions de dollars dont un dixième sera de toute façon imposé par la province. Edmonton a dû racler ses fonds de tiroir pour obtenir de petites augmentations de revenu qui ne suffisent même pas à commencer de répondre aux besoins.

● (1710)

Ce manque de crédits a un effet particulier sur un certain segment de la population—celui des personnes âgées. La proportion des personnes âgées de plus de 65 ans augmente constamment. A Edmonton, les personnes âgées représenteront 8 p. 100 de la population en 1986 comparativement à 6 p. 100 en 1976. La ville devra donc supporter un fardeau encore plus lourd en matière de services sociaux, de soins de santé et de logement étant donné que ce sont précisément les personnes âgées qui, par rapport à tous les autres groupes de la société, ont le plus besoin de ces services. En Alberta, les personnes âgées de plus de 65 ans ont deux fois plus besoin que les autres de recevoir des traitements médicaux.

Non seulement les personnes âgées ont des besoins particuliers que leur fournit en partie la ville mais elles ont également des revenus plus modestes et sont donc moins capables de subvenir à leurs propres besoins. Soixante-seize p. 100 des personnes âgées au Canada ont un revenu de moins de \$5,000. Pour subsister, ces vieillards ont besoin de logements subventionnés mais à Edmonton ces logements sont offerts en nombre limité à cause de l'afflux de travailleurs itinérants à la recherche d'emplois, ceux-ci occupant les logements à meilleur marché jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de se payer quelque chose de mieux. En d'autres termes, les personnes à la recherche d'emplois au Canada, à cause du taux de chômage élevé dans d'autres parties du pays affluent en Alberta, en particulier dans le nord de la province et plus précisément à Edmonton, contribuant ainsi à aggraver la pénurie de logement. Les loyers ont également grimpé à cause de l'accroissement de la demande en logements. Il est donc paradoxal de constater que la prospérité que connaît l'Ouest s'est traduite dans certains domaines par des répercussions très défavorables sur les per-